

2009/1699 - APPROBATION D'UN CONTRAT DE CESSIION DE DROITS POUR L'EDITION DE L'OUVRAGE «MARIONNETTES DU MONDE - COLLECTIONS DU MUSEE DES CIVILISATIONS DE L'EUROPE DE LA MEDITERRANEE ET DU MUSEE DES MARIONNETTES DU MONDE" (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 28 août 2009 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« La Réunion des Musées Nationaux édite l'ouvrage intitulé « Marionnettes du monde – collections du Musée des civilisations de l'Europe de la méditerranée (Marseille) et du Musée des marionnettes du monde Gadagne – Lyon ».

La Ville de Lyon / musées Gadagne apporte son concours à l'édition de cet ouvrage en fournissant à la RMN un certain nombre de photographies issues du fonds photographique du musée et représentant des œuvres appartenant aux collections de celui-ci.

La Ville de Lyon / musées Gadagne doit donc céder à la RMN les droits relatifs à l'utilisation et à la présentation de ces photographies reproduites au sein dudit ouvrage pendant toute la durée de l'exploitation de l'ouvrage par la RMN.

Une convention passée entre la RMN et la ville de Lyon / musées Gadagne définit les conditions et les modalités de cette cession de droits.

Je vous précise que la ville de Lyon / musées Gadagne a par ailleurs acheté 500 exemplaires de cet ouvrage. Cet achat a été effectué sur le fondement d'un marché à procédure adaptée ».

Vu ledit contrat de cession ;

Ouï l'avis de sa Commission Culture et Evénements ;

### **DELIBERE**

1. Le contrat de cession de droits d'auteur susvisée, établie entre la Ville de Lyon / musées Gadagne et la Réunion des Musées Nationaux, est approuvé.

2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN